



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-91273>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-91273

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Terre de Provence Agglomération (13)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20003508700010

Ville : Eyragues

Code postal : 13630

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mise à disposition d'un logiciel de gestion des marchés publics MARCO en mode SaaS + plateforme de dématérialisation intégrée et prestations associées

Code CPV principal - Descripteur principal : 48900000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché est un accord-cadre, au sens de l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique. Le présent accord-cadre présente les caractéristiques suivantes : il est mono-attributaire ; il est conclu avec seulement un maximum en valeur conformément à l'article R2162-4 2° du Code de la Commande Publique ; il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : sans minimum et avec maximum par an H.T. : 1ère année : 40 000 euros, 2ème année : 20 000 euros, 3ème année : 20 000 euros, 4ème année : 20 000 euros. Le marché public est conclu pour une période d'un an, reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3 par période d'1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Critères d'attribution : Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables conclu dans les conditions des articles L2122-1 et R2122-9-1 du Code de la Commande Publique en raison d'un achat innovant.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été notifié le 7 août 2025 à la Société AGYSOFT (34790 GRABELS) pour un montant maximum annuel de 40 000 euros H.T. pour la première année et de 20 000 euros H.T. maximum/an pour les 3 années suivantes. Les modalités de consultation du contrat, conclu à la date indiquée ci-dessus, sont les suivantes : conformément à l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration, toute personne peut demander à Terre de Provence Agglomération la communication des documents administratifs liés à la présente procédure (y compris le contrat lui-même). Pour cela, le service des marchés publics de Terre de Provence Agglomération (Tél. 04 32 61 42 95 - courriel : marchespublics@terredeprovence-agglo.com) doit être sollicité par écrit. Ces documents seront transmis sous réserve des éléments couverts par le secret en matière commerciale et industrielle, de préférence par voie dématérialisée, dans un délai d'un mois à compter de la demande. En cas de doute quant aux éléments communicables, Terre de Provence Agglomération est susceptible de saisir la CADA pour conseil. L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca -13002 Marseille. Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 / 89 - Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr A ce stade de la procédure, les voies et délais de recours sont les suivants : - Recours pour excès de pouvoir (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou la publication de la décision. - Recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994) : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (à savoir le présent avis. - Référé contractuel (article L.551-13 et R.551-7 et suivants du code de justice administrative) : délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (possibilité fermée en cas de publication d'un avis d'intention de conclure et respect du délai de standstill de 11 jours). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/08/2025